

AR Prefecture

046-214602963-20250321-2025_10-DE
Reçu le 24/03/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2025**

Convocation le 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente du bourg en raison des travaux de rénovation de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE VERGNE et Nelly VAN MARLE

Était excusé : Monsieur Benoît LAFARGUE

Secrétaire de séance : Madame Véronique LABRANDE

**ADHÉSION DES COMMUNES DE SAINT-MARTIN-LABOUVAL ET SAINT-PROJET AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE**

Par délibération, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale a accepté l'adhésion en son sein des communes de Saint-Martin-Labouval et Saint-Projet.

En application des dispositions de l'article L5211-18 du CGT, tous les Conseil Municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur ces demandes d'adhésion.

Après discussion, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Martin-Labouval et Saint-Projet au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
Le 21 mars 2025
Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 24/03/2025
Le Maire, Raoul Debar

